

PROTOCOLE

Mesure de l'efficacité des outils de désherbage mécanique



Objectifs :

Mesurer l'**efficacité** du passage de l'outil mécanique par le biais de **relevés** et **comptages** adventices entre :

- Une zone avec désherbage mécanique et une zone sans désherbage mécanique
- Deux réglages d'agressivité différents pour un même outil
- Deux types d'outils de désherbage mécanique (exemple : houe/herse ; marque 1/marque 2)

Exemple de dispositif :

- **Témoin** : non désherbé
- **Autour du témoin** : désherbé



Outils nécessaires



- 4 jalons
- Quadrat de 0,25 m²
- Feuille de notation



Mode opératoire

1

Laisser une **bande non désherbée** (témoin) d'environ **20 mètres** de long
Délimiter la zone témoin avec des jalons.

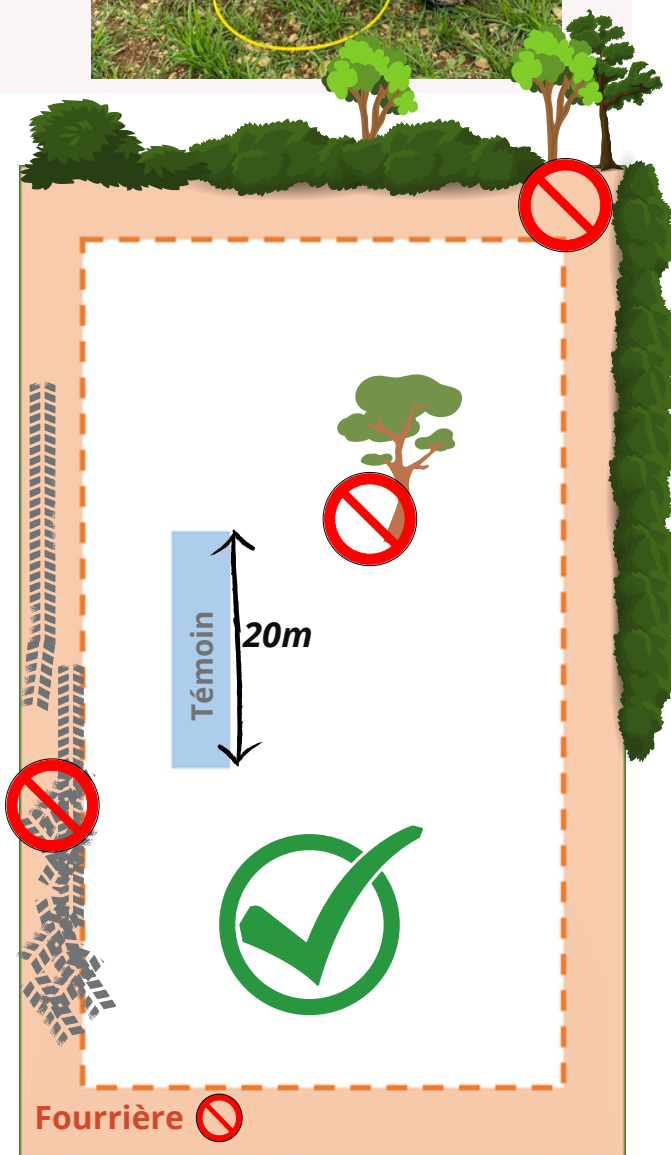


Bien enfoncer les jalons pour éviter de les arracher avec le passage des outils.

Où placer la bande témoin dans la parcelle ?

Éviter


- Les bordures, les fourrières
- Les zones non représentatives de l'ensemble de la parcelle (arbres, fort tassement, zone avec adventices sur ou sous représentées)



PROTOCOLE

Mesure de l'efficacité des outils de désherbage mécanique



2 1 semaine à 10 jours après le semis... 

Localiser aléatoirement dans la zone témoin et autour de cette zone des points pour identifier et compter les adventices.

10 répétitions de comptage sont nécessaires dans chacune des 2 zones, donc 20 au total sur la parcelle.

Ces 10 répétitions permettent de capter la diversité des espèces d'adventices présentes et de mesurer leur densité.



Les relevés "autour du témoin" doivent être à proximité du témoin pour éviter les biais.

Ne pas réaliser de comptages sur un passage de roues

3 Utiliser un quadrat de 0,25m² pour le comptage.
Identifier les adventices présentes et les compter
Reporter les résultats sur une fiche de notation (*Fichier "Notation efficacité DM" de la rubrique protocole du site Agriconnaissances*)

4 Compléter la mesure avec un comptage de pieds sur la culture pour estimer la sélectivité.




**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
NOUVELLE-AQUITAINE

